

Au sujet des allocations familiales

Autor(en): **R.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 689

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nêtement et selon leurs convictions de façon différente pour elle et pour lui! D'après certaines statistiques d'agences de presse, il y a eu des villes, Liverpool par exemple, où l'on a compté la proportion de trois électrices prenant part au scrutin pour un électeur; à Oxford, cette proportion est même montée à six femmes pour un homme. A noter encore, comme un trait pittoresque, et une réponse à un argument que nous entendons bien souvent sur le temps que fera perdre à la mère de famille l'exercice du droit de vote, que dans des quartiers populaires de Londres, des équipes de volontaires se chargeaient des enfants, pendant que les mères se rendaient aux urnes.

Au sujet des allocations familiales

La protection de la famille est à l'ordre du jour dans toute la Suisse; depuis un certain temps il ne se passe guère de semaine que par nos journaux, l'on n'apprend que l'autorité législative de tel ou tel canton examine un projet de loi sur les allocations familiales. Le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative « Pour la famille » considère également qu'il est nécessaire d'accorder à la Confédération les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour légiférer en matière de caisses de compensation familiales.

Le fait que le principe même des pouvoirs à accorder à la Confédération en ce domaine a été admis sans trop de peine n'implique cependant pas que la réglementation se fera aisément. Certains députés l'ont clairement laissé entendre: il s'agit de discuter au moment où la Confédération préparera une ou des lois en exécution du nouvel article constitutionnel — à condition qu'il ait été précédemment adopté en principe par le peuple. Les difficultés qui surgiraient alors, on a pu s'en faire une idée lors d'une récente séance de la Commission suisse de Protection de la famille à laquelle assistaient une soixantaine de représentants des caisses déjà existantes et de personnes spécialement intéressées au problème des allocations familiales. Les systèmes de financement des caisses, de versement des primes sont divers. Déjà, les cantons qui ont légiféré en matière d'allocations familiales (Vaud, Genève, Fribourg) ont choisi des solutions différentes. A côté de cela existent nombre de caisses professionnelles ou interprofessionnelles ayant aussi leurs méthodes. Si de nouvelles caisses se créent encore — comme il est probable — avant que la Confédération n'intervienne, nous aurons une véritable mosaïque d'institutions

dont les unes dépasseront les cadres cantonaux. Mais cela nous mènerait trop loin d'entrer ici dans le détail des différentes solutions possibles; notre but est, indépendamment des autres principes en discussion, de faire ressortir un certain nombre de points auxquels les femmes sont spécialement intéressées.

Il s'agit, avant tout, que le principe de base suivant soit admis: *L'allocation familiale n'est pas une augmentation du salaire du chef de famille. C'est une contribution à l'entretien de la famille.*

La première conséquence est que l'allocation doit être nettement séparée du salaire; sans cela l'ouvrier ou l'employé qui les touche en même temps a tendance à considérer le tout comme son gain personnel et à oublier le but de l'allocation, et l'opinion selon laquelle on a affaire, non plus à un salaire rendement, mais à un salaire social, risque ainsi de s'affirmer encore. Or, depuis des dizaines et des dizaines d'années, les femmes luttent pour obtenir que le principe « travail égal, salaire égal » leur soit appliqué, à elles qui, effectuant le même travail, souvent même un meilleur travail que l'ouvrier, sont payées — parce que femmes — beaucoup moins, parfois la moitié moins, et pire encore! Le jour où des allocations familiales seront versées à la famille, indépendamment du salaire, une des plus importantes raisons invoquées par les défenseurs de l'égalité des salaires masculins et féminins disparaîtra, mais encore faut-il que ces allocations soient véritablement séparées du salaire. Ce qui implique que, pratiquement, on devrait effectuer le versement de l'argent, non pas directement à l'ouvrier ou à l'employé en même temps que son salaire, mais à un autre moment et d'une autre façon (par exemple par la poste). Il peut sembler que ce sont là des chinoïseries. Il n'en est rien. L'importance de ces différences pratiques est indiscutable, car elles accusent nettement le caractère spé-

IN MEMORIAM

Le pasteur Rudolf Schwarz (Bâle)

Très connu dans les milieux suffragistes de Suisse allemande, le pasteur Schwarz l'était beaucoup moins chez nous, quand bien même il vient de mourir dans une clinique de la rive vaudoise; et c'est pourquoi, et parce qu'il fut un fervent défenseur de notre cause suffragiste, le *Mouvement* tient à dire tout ce que nous devons à sa mémoire.

L'Association suisse pour le Suffrage féminin était en train justement de préparer une nouvelle édition de sa petite brochure: *Deux douzaines d'arguments contre le vote des femmes, et ce que j'y réponds*, qui a été des années durant le vade-mecum indispensable de toutes les confédérées suffragistes d'outre-Sarine, qui pouvaient de la sorte, après une séance, mettre dans la main de ces auditrices silencieuses, qui semblent garder derrière leur front têtue on ne

sait quelle idée erronée, la réponse du tac au tac qui les fera réfléchir! Puis, lorsque notre Association ouvrit, en 1921, sauf erreur, un concours pour une pièce de théâtre suffragiste, ce fut le pasteur Schwarz qui obtint un des premiers prix avec sa *Frau Wehrli*, constamment jouée dans des soirées de propagande, et dont l'allant, la bonhomie, le dialogue heureux dépourvu de tout préchi-précha, ont certainement amené bien des spectateurs à se dire qu'après tout ce vote des femmes tant décrié n'était pas chose si terrible que cela...

Et puis, si Dieu merci! beaucoup d'hommes sont en principe des suffragistes convaincus, ce n'est qu'une minorité parmi eux qui consacrent du temps et des peines à du travail pratique de propagande. Aussi notre souvenir va-t-il au pasteur Schwarz avec reconnaissance et regrets.

E. Gb.
Publié dans le volume de 1923 de *l'Annuaire des Femmes suisses*.

cial des allocations familiales, auquel on finirait sans cela par ne plus penser.

Une des conséquences logiques de la séparation absolue du salaire et des allocations serait que l'allocation puisse être versée à la femme. Il ne s'agit aucunement ici de déchoir le chef de famille d'une des plus précieuses. Les raisons tirées de la dilapidation du salaire et des allocations par les buveurs sont souvent pertinentes, il est vrai, mais il est probable que les risques de mésusage existent aussi chez les femmes. Bien mieux fondés nous paraissent les arguments suivants: dans la famille, qu'elle se consacre entièrement à son foyer ou qu'elle exerce — bon gré mal gré — un métier, la mère accomplit un travail intense au sein du ménage. Pour ce travail, elle ne reçoit aucune rétribution (elle

n'en réclame d'ailleurs aucune), triman du matin au soir, se privant, elle, pour accorder à ses enfants et à son mari ce dont ils ont besoin et se surmenant pour arriver à nouer les deux bouts. C'est elle qui a charge de nourrir, vêtir et loger la famille avec les revenus dont elle peut disposer, elle qui doit répartir, compter, épargner, acheter. Elle surtout, qui doit rendre compte de l'usage qu'elle a fait du salaire du mari. Or celui-ci a souvent tendance à croire qu'il est large en donnant presque toute sa paie pour le ménage. La femme, même la plus économe, fait maintes fois figure de dépensière, de prodigue...

Pourquoi ne pas verser l'allocation à la femme, en sa qualité de directrice du ménage? La femme représente l'union conjugale au même titre que le mari dans la limite de ses pouvoirs qui consistent à diriger le ménage. Or, les allocations sont destinées à couvrir une petite partie des besoins de la famille: nourriture, vêtements, éclairage, chauffage, etc. Tout cela est de la compétence de la femme et il semblerait naturel que les allocations lui soient remises directement sans passer par le mari lequel n'est pas personnellement bénéficiaire. Ce système qui, pratiquement, serait réalisable simplement en effectuant le versement par la poste, aurait le double avantage de faire ressortir nettement le caractère de prestation sociale à la famille qu'ont les allocations, et de placer la femme à son rang normal d'administratrice du ménage, laquelle a le droit de recevoir l'argent nécessaire pour subvenir aux dépenses courantes et ne dépend pas uniquement de la générosité du chef de famille.

Quoi qu'il en soit cependant, il faut exi-

Un message de l'Union des Femmes de Genève à la reine Wilhelmine de Hollande

L'histoire se répète... Car nous nous souvenons comment, en 1915, l'Union des Femmes de Genève avait envoyé une adresse de respectueuse admiration pour son courage et sa ténacité devant l'adversité à la reine Elisabeth de Belgique, qui l'avait fait remercié officiellement... Et trente ans plus tard, c'est à une autre souveraine d'un petit pays, qui n'a jamais voulu, elle non plus, plier devant l'occupation et le malheur, à la reine Wilhelmine de Hollande, que la doyenne des Sociétés féminines genevoises a télégraphié le 24 mai dernier le message ci-après, lors de la libération du vaillant petit peuple:¹

L'Union des Femmes de Genève prie Votre Majesté d'accepter ses félicitations et ses vœux respectueux pour l'avenir de la vaillante Hollande libérée.

A quoi la reine a fait répondre par l'intermédiaire de la Légation des Pays-Bas à Berne, en date du 15 juin:

Mesdames,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que

j'ai été chargé par sa Majesté, la Reine des Pays-Bas, de vous exprimer ses sincères remerciements pour votre télégramme et félicitations à l'occasion de la libération des Pays-Bas. Votre aimable geste a été très apprécié.

Veillez agréer, Mesdames, etc.

¹ Le *Bulletin britannique d'informations* avait fourni ces détails, qui intéresseront respectivement nos lecteurs sur la vie austère et retirée menée par la souveraine en exil:

... La Reine Wilhelmine, que le public révère aujourd'hui pour son indomptable courage, a mené depuis son arrivée une vie des plus simples. Sa maison comporte deux pièces pour elle-même, deux pour le prince Bernhard, et une pour sa dame de compagnie, une pour sa secrétaire, deux chambres d'amis, un salon et une salle à manger. En quatre ans, la Reine n'a guère été épargnée par les bombes: elle habitait d'abord dans Eaton Square mais, quand commencèrent les raids sur Londres, on lui conseilla d'aller à Roehampton, où elle prit une maison de campagne qu'une bombe détruisit; elle séjourna plus tard à South Mimms (Hertfordshire) où elle fut encore bombardée. Jamais pourtant bombes ni « V 1 » n'entravèrent le moins du monde son activité.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

trust de l'Union soviétique pour les cosmétiques et les parfums qu'elle avait d'ailleurs créé. Elle a ainsi consacré son temps à l'embellissement de ses concitoyennes, fidèles sujets de Staline, leur enseignant à se servir des poudres et des rouges. Elle accomplit cette tâche de manière à se rendre extrêmement populaire parmi les grandes masses russes.

Rares sont les personnes, même en Russie, qui savent que cette fière communiste, femme d'un des plus importants personnages de l'URSS, est la sœur d'un authentique millionnaire américain! Le beau-frère de Molotov, Sam Karp, vit dans une somptueuse propriété à Bridgeport, Connecticut. Il est propriétaire d'un vaste réseau de stations pour la distribution de l'essence; en outre, il est également directeur d'une banque et membre du parti républicain. Possesseur d'un nombre respectable de dollars, il va de soi qu'il est partisan convaincu des principes capitalistes!

Il y a quelque trente-cinq ans, Karp, descendant d'une pauvre famille juive établie à Odessa sous le régime tsariste, quitta sa patrie d'origine pour aller tenter sa chance en Amérique. Sa sœur Olga, âgée à cette époque de quatorze ans, devint plus tard « la Gemtchovgina », épouse du commissaire russe aux affaires étrangères. Depuis lors, les chemins parcourus par les deux enfants d'Odessa ont pris une direction opposée! Tandis que, grâce à son travail acharné et sa persévérance, Sam Karp devenait un millionnaire yankee, sa sœur embrassait une carrière révolutionnaire qui devait la conduire aux plus hautes sphères du ciel soviétique. En 1938, le frère et la sœur se rencontrèrent en Amérique où la Gemtchovgina s'était rendue, voyageant inco-

gnito sous le nom de « Karpowska », son nom de jeune fille. Elle fut l'hôte de son frère Sam et demeura quelques temps à Bridgeport. M. Karp donna en son honneur une grande réception à laquelle il convia toutes les personnalités de la ville. Nul ne soupçonna que l'élégante visiteuse qu'on venait de présenter à la select société américaine était une commissaire du peuple de l'Union des Républiques soviétiques.

La Gemtchovgina se rendit également à Washington où elle fut reçue par l'ambassade soviétique, et où M^{me} Roosevelt l'invita à un thé avec la femme de l'ambassadeur russe. Le voyage de M^{me} Molotov ne fut pas sans comporter des résultats pratiques: quatre mois après son départ, son frère Sam fonda « The Karp Export and Import Corporation » dont les bureaux furent installés au numéro 220 de la Cinquième avenue, à New-York. Cette compagnie était chargée de construire pour le compte du gouvernement russe plusieurs centaines de croiseurs dont le prix devait atteindre deux cents millions de dollars. Entre temps, la guerre ayant éclaté en Europe, le projet de construction de bateaux pour la Russie fut momentanément suspendu.

Fanny MAY.

Nos femmes artistes :

Quelques minutes avec Laure Guyot

La guerre nous a restitué une artiste que nous ne connaissions pas et qui pourtant était des nôtres. M^{lle} Laure Guyot, née à Malviviers dans le Val-de-Ruz, a fait une brillante carrière de peintre en Hollande. Les musées de la Haye et

de Haarlem lui ont acheté plusieurs toiles. Les critiques les plus en vue des Pays-Bas ont dit leur admiration pour notre compatriote. Reentrée de Hollande en 1942, parce que « on ne pouvait plus y tenir », elle a réussi à se faire suivre par une petite cargaison de tableaux. Ceux-ci ont été exposés le mois dernier à Berne, dans les salons du Lyceum Club. C'est là que je suis allée voir M^{lle} Guyot dans le but de l'interroger sur sa carrière et sur son art, afin de la présenter aux lectrices du *Mouvement*.

Un moment où je suis entrée, une étrange impression de puissance m'a saisie. Un grand vase bleu, d'un bleu de turquoise enrichi d'harmoniques indéfinissables, animait de sa clarté une nature morte d'une séduction rare. Entre deux portraits sombres, d'où les visages ressortaient en un modelé tendre et lumineux, éclatait le chant d'un bouquet de rose thé. Concert à la fois discret et vibrant, des fleurs et des objets livraient le secret de leur beauté.

Une amie s'approcha pour m'informer que l'artiste se trouvait dans la salle voisine. Déjà, je me la représentais grande, un peu majestueuse dans sa force créatrice, et je ne l'identifiais pas du premier coup lorsqu'une vive petite personne, toute mince et effacée, vint d'un pas menu me souhaiter la bienvenue.

— Non... je n'ai rien à vous dire pour votre

simple, si modeste et décidée, en laquelle se mêlaient curieusement l'aisance que donne l'habitude du monde et l'agitation nerveuse d'une timidité incorrigible? Le mieux était de faire connaissance autour d'une tasse de thé. C'est ce que proposa l'aimable présidente de la section des Beaux-Arts du Lyceum Club de Berne. Alors je vis passer un rayon sur le visage austère de Laure Guyot et elle dit: « Bonne idée! j'aime tant les petits gâteaux! » Hélas, la fenêtre entrouverte par ce rayon de gourmandise se referma aussitôt; la paupière retomba sur le regard qui en avait trop dit et, de nouveau, je sentis que les communications étaient coupées. Ce ne fut que plus tard, en causant de choses et d'autres, que l'artiste se prit à rire. Rire fugitif, mais qui, soudain, me la fit retrouver. Je me rappelai une toile intitulée *La Rieuse* où je croyais avoir reconnu ses traits. Eh bien, puisque M^{lle} Guyot n'avait rien à me dire, c'est *La Rieuse* que j'irai interviewer, cette *Rieuse* où s'épanouissait, à travers la magie de l'art, une expression si passagère dans la vie réelle qu'on ne pouvait la fixer.

Je quittais donc mes compagnes pour rentrer dans l'exposition maintenant déserte, et c'est là que j'interrogeais la véritable Laure Guyot, celle qui ne connaît aucune timidité, aucune retenue, celle qui se livre toute entière.

« Oui, me dit-elle, tu ne t'es pas trompée; malgré ma faiblesse je suis d'une forte race. D'une race qui a beaucoup peiné et qui sait qu'on n'arrive à bout de rien que par la volonté, la minutie et la patience. Si je ris, c'est que je connais la vie. Elle est dure, elle est difficile, elle est déconcertante; ce n'est qu'en la dominant de

LA RÉSIDENCE
Florissant 11 GENEVE
Tél. 4.13.88 (8 lignes)
Hôtel-Restaurant Bar
Grands et petits salons pour réceptions
160 lits 50 salles de bains
Téléphone dans toutes les chambres
Deux tennis - Parc pour autos - Arrangements p. familles
G. E. LUSSY, Dir.

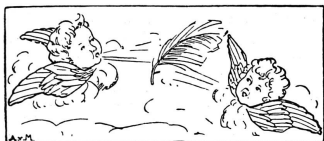
ger que les allocations familiales soient consacrées au but pour lequel elles sont instituées et prévoir des mesures contre ceux qui les soustraient à leur destination.

Enfin, les allocations familiales devraient être versées intégralement en période de service militaire. Le système actuel, selon lequel les allocations sont considérées comme une partie du salaire et l'employé doit payer le 2 % de contribution aux caisses de compensation pour perte de salaire sur les allocations familiales qu'il touche, pour ne recevoir lorsqu'il est mobilisé qu'un % de ces allocations, est inique. En temps de mobilisation, la famille a encore plus besoin de cet appoint financier.

De même, en cas de chômage, il y aurait lieu de prévoir la continuation du paiement des allocations. Ici encore, on voit à quel point il est important de dégager complètement la notion de l'allocation familiale de la notion du salaire.

Il ne suffit pas de créer des institutions pour la protection de la famille, il faut encore que l'organisation de ces institutions permette une aide véritable à la famille qui ne fasse pas défaut au moment où elle serait justement le plus nécessaire.

R. S.



DE-CI, DE-LA

Profession féminines.

La femme comptable n'est pas une nouveauté, certes; et les femmes comptables sont même nombreuses. Mais qu'une femme quvre, sous sa propre responsabilité, un bureau de comptabilité à la disposition d'autrui, — ce qu'a fait déjà la société coopérative de cautionnement Saffa

Papiers Peints
ALBERT
DUMONT
19 B^e HELVETIQUE



Bonnard
Nouveautés
TISSUS
LAUSANNE

son rire qu'on parvient à en faire façon. Ah! je ris des gens qui ont cru que je ne comptais pas!... Et je ris de ceux qui s'imaginent que je puis leur expliquer la force irrésistible qui, au milieu du chemin de la vie, m'a mis le pinceau à la main...

Déjà je ne distingue plus ses paroles. Dans le salon silencieux où le jour baisse, elle rit toujours... Je ne perçois plus que ce rire, ces dents découvertes, ces pommettes saillantes sous la secousse... J'ai peur! Cet éclat de rire serait-il un cri de colère, une révolte contre le destin?... Mais cette hilarité, qui se poursuit, comme immuable, change cependant alors que peu à peu la chambre est envahie par l'ombre. Quelque chose s'atténue et s'adoucit dans le visage prêt à éclater de la Rieuse. J'y surprends un reflet de tendresse, une expression de rêve, presque de mélancolie.

Tout cela n'est pas si simple, murmure-t-elle. Et son regard semble désigner un bouquet de roses fanées tout près de mourir, où luit encore le reflet de la beauté éteinte. «Vois ces pauvres fleurs; vois, plus loin, ce visage pathétique de jeune aveugle, qui ne connaît d'autre clarté que la lumière intérieure... Regarde surtout cette tête tourmentée qu'en entrant ici tu prenais pour un portrait. Elle ne reproduit les traits d'aucun être humain. Elle est issue toute entière de ma douleur. D'elle cependant émane une résolution qui m'a été d'un grand secours à l'heure où je doutais de mon talent et où j'ai failli abandonner

— cela est plus rare. M^{me} Lilette Rochat, — dont le *Mouvement* a déjà parlé comme présidente de la section féminine lausannoise de tir au petit calibre —, vient de le faire. Nous souhaitons bonne chance et beaucoup de travail à M^{me} Rochat.

S. B.

Une Italienne adjointe de mairie.

Pour la première fois en Italie, une femme a été désignée pour occuper une fonction publique: la signorina Bensi, ouvrière de fabrique, a été nommée adjointe au maire d'Alexandrie.

S. F.

Après la Conférence de San Francisco

On nous fait remarquer que deux déclarations encore en faveur de l'égalité des sexes, en plus de celle que nous avons relevée dans notre précédent numéro, figurent dans la Charte de San-Francisco. D'abord, et dès l'article premier, celle qui garantit «le développement et l'encouragement des droits de l'homme et de la liberté fondamentale à tous les hommes, sans distinction de races, de sexes, de langues ou de religions».

Et plus loin, celle qui, dans les organismes essentiels ou accessoires à créer, interdit toute discrimination entre hommes et femmes en matière de nomination ou d'élection, proclamant ainsi cette égalité économique aussi bien que politique, dont nous sommes encore si loin! Aux femmes organisées de veiller maintenant à l'application formelle de ces dispositions de principe.

¹ C'est nous qui soulignons (*Réd.*)

La „faute“ des électrices allemandes

Tout en se proclamant résolulement suffragiste — et nous avons des preuves de cette conviction — le quotidien *Le Peuple* (édition vaudoise et genevoise de *La Sentinelle* de La Chaux-de-Fonds), généralement mieux inspiré que cela, a cru devoir relever la légende si

ÉCOLE VINET

Ecole pour Jeunes Filles — 104^e année
Classes préparatoires, secondaires
et gymnase.

LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13
TÉLÉPHONE 2.44.20

Les fleurs ont leur langage

Les plus belles
Les plus fraîches
se trouvent chez **Hirt**
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60
GENÈVE

BAECHLER

teint tout, nettoie tout!

GRANDE MAISON DE BLANC

14, RUE DE RIVE **Calicoes** Angle Rue
Verdaine
La Maison des bonnes qualités

ma carrière... En toute chose, la réalité triste ou heureuse que nous croyons connaître se mêle aux effets du destin universel où nous plongeons. Sous nos doigts, jaillit l'œuvre née à la fois de notre volonté et de ce mystère divin... Cette œuvre, personne ne peut en connaître la valeur, que seule atteste sa durée... Nul ne sait même s'il est heureux ou malheureux...

Le rire reprit sa fixité obsédante. Une solennité mystérieuse baignait les parois, où les dernières leurs du jour donnaient aux tableaux des aspects inattendus, faisaient surgir des intentions auparavant invisibles. Dans la pièce voisine, la concierge remuait des meubles et faisait ronfler l'aspirateur à poussière.

— Va-t-en, me dit *La Rieuse*... Et ris, pour ne pas pleurer...

* * *

Quand vous verrez M^{lle} Guyot, ne lui demandez pas les raisons de sa vocation, n'exigez pas d'elle des éclaircissements sur sa carrière, sur sa technique d'empatement dans les clairs-obscur, sur les procédés d'où naissent ces harmonies de couleurs aérées à la française dont elle a le secret... Non, efforcez-vous de la faire rire, offrez-lui des petits gâteaux, donnez-lui des fruits et des fleurs, beaucoup de fleurs... Peut-être alors verrez-vous se relever les longues paupières baissées, les lèvres closes s'épanouir, et affleurer au jour l'âme de l'artiste, telle qu'elle se joue chatoyante parmi ses toiles.

M.-G. M.

Pour la journée des réfugiés Problème féminin

S'il est une question que la femme sait envisager avec clarté, c'est bien celle des réfugiés. Problèmes certes complexe, mais dont la structure peut être totalement saisie par la compréhension féminine.

Enfants séparés de leurs parents, abandonnés, orphelins; femmes douloureuses privées de tout ce qui faisait le cadre aimé du foyer; jeunes hommes fuyant les représailles et dont le récit des pérégrinations n'est pas croyable; vieillards démunis de tout; pauvres gens harassés, apeurés, se soutenant les uns les autres: tel fut le triste cortège qui se déroula quotidiennement à nos frontières au cours de ces six années de guerre. Pour leur venir en aide, on fit alors appel à toutes les bonnes volontés du pays. Nombreuses furent les femmes de chez nous qui donnèrent à cette tâche non seulement leur temps ou leur argent, mais leur cœur.

Et c'est ce qui importe aujourd'hui plus que jamais, alors même que l'armistice a ramené la paix sur notre continent, c'est de «comprendre» le sort tragique des réfugiés. Combien sont apatrides, privés de tout soutien et n'osent penser à ce que sera leur avenir. On s' imagine sans peine ce qu'ils seraient devenus s'ils n'avaient trouvé un abri dans notre pays. On s'effraie aussi à songer à ce que pourrait être leur existence si nous nous en désintéressions.

Plutôt que de prévoir théoriquement une manière d'ordre nouveau, où le problème se résoudrait de lui-même, parce que des villages, des terres, des cités entières leur seraient réservés; plutôt que d'envisager une immense organisation internationale qui centraliserait les races errantes, leur enlevant ainsi leur particularisme et partant la richesse de leur na-

ture propre; plutôt que d'imaginer le mécanisme compliqué qui régirait les milliers d'êtres aujourd'hui privés de foyer, de famille et de patrie; plutôt que d'abstraire notre charité, continuons à porter secours aux réfugiés dans leur humanité même.

Quand ils sont arrivés dans notre pays, ils avaient faim: nous les avons nourris; vêtus de haillons, nous leur avons donné des vêtements en bon état, sinon neufs. Parce qu'ils s'imaginaient dans le désespoir, nous avons organisé des camps de travail, créé des ateliers, des écoles où ils ont pu poursuivre leur métier, entreprendre une nouvelle activité professionnelle ou finir leurs études. Sans beaucoup réfléchir, nous nous sommes laissées entraîner par un élan de compassion: c'est notre cœur qui a guidé nos gestes. Et c'est lui encore qui doit nous conduire aujourd'hui.

Ces hommes, ces femmes, après des mois d'exil, désirent reconstruire à nouveau leur foyer, retrouver leur pays, ou, pour ceux qui n'en ont plus, chercher une patrie d'adoption. Ils ont nous quitter et nous devons les aider à se remettre en route.

Ils ont besoin d'outils pour travailler, de quelques ustensiles de ménage, des vêtements indispensables, d'une valise aussi pour contenir tout cela. Pour certains, il faudra trouver les livres d'études; pour de jeunes enfants une poussette; des couvertures pour les vieillards; bref, toutes choses dont une femme connaît la nécessité. Elle seule saura préparer un nécessaire de couture où rien ne manque, rassembler les vêtements fragiles d'une layette, trouver le meilleur libraire pour les enfants qui apprennent à lire et pour les femmes accablées de soucis, les bons livres qui réconfortent.

Nous avons encore une importante mission à accomplir auprès des réfugiés, songeons-y!

Denise MOINAT.

chère à nos adversaires que c'est par les femmes électrices que Hitler fut jadis porté au pouvoir, pour le malheur de l'Allemagne et du monde. On sait que c'est là un des arguments favoris de ceux qui nous combattent, et c'est pour cela que nous déplorons de le trouver cité tout au long dans un journal qui se dit de nos amis: bien souvent en effet, nous nous sommes étonnées de la naïveté avec laquelle pareille affirmation était avalée toute crue par tous ceux et toutes celles qui, l'utilisant contre nous, ignorent tout d'autre part de l'activité politique des femmes électrices scandinaves, anglo-saxonnes ou hollandaises!

Car si cette affirmation était vraie! on pourrait la déplorer, tenter de l'expliquer... Mais voici des chiffres, des statistiques, puis-

sés dans une revue aussi sérieusement scientifique que le *Bulletin* de l'Association suisse pour une S. d. N., et qui font promptement façon de cette déplorable légende. Nous nous bornons à citer nos sources, en opposition aux élucubrations sentimentales de quelque correspondant romanesque, et laissant à nos lecteurs le soin de juger par eux-mêmes:

Lors des élections au Reichstag de 1928, écrit M^{me} Elisabeth Rotten, dans le *Bulletin* cité ci-dessus (N^o d'avril 1945), une statistique comparée des bulletins féminins et masculins fut établie pour les régions de la Thuringe et de Hesse Darmstadt, comme pour les villes de Berlin, Leipzig, Elberfeld, Barmen, et pour quelques autres petites localités encore. La répartition des voix entre les différents partis fut la suivante:

Encore des anniversaires

Mlle Clara Nef. — M. le conseiller d'Etat Briner.

Décidément ces mois d'été sont des mois d'anniversaires pour plusieurs des personnalités en vue de notre mouvement féministe suisse, que leurs amis sont heureux de pouvoir fêter à cette occasion, les remerciant de tout ce qu'ils ont accompli pour nos causes, et s'étonnant qu'actifs et alertes comme nous les avons toujours connus, ils franchissent cependant le passage des années! C'est ainsi que nos vœux vont aujourd'hui à deux sexagénaires, tous deux nés en juin: M^{lle} Clara Nef, qui fut tant d'année durant présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et M. Robert Briner, conseiller d'Etat à Zurich.

M^{lle} Clara Nef est une personnalité trop connue dans tous les milieux féminins suisses, pour qu'il soit nécessaire de rappeler, à l'occasion de l'anniversaire de ses soixante ans qu'elle porte si allégrement, toutes ses multiples activités pour les causes féminines et sociales qui nous tiennent à cœur. Ce que l'on connaît peut-être moins, dans nos milieux romands surtout, c'est son travail durant les périodes d'avant son élévation à la présidence de l'Alliance: sait-on en effet qu'elle subit une préparation professionnelle — qui certainement a dû lui être fréquemment utile plus tard — à la carrière de secrétaire d'hôtel, carrière qu'elle remplit non seulement avec la conscience scrupuleuse que nous lui connaissons, et le goût minutieux du travail bien fait, mais aussi avec ce sentiment du contact humain, qui devait dans la suite l'inspirer dans toutes ses tâches. La création d'une petite Société féministe à Hérisau, destinée à orienter les femmes d'Appenzel sur les buts du suffrage féminin, puis le secrétariat cantonal de *Pro Juventute*, avec tout ce que sous-entend cette tâche pour ceux et celles qui l'accomplissent jusqu'au bout; puis le groupement des Sociétés locales en une *Frauenzentrale* qu'elle n'a jamais cessé de présider, malgré le poids écrasant de tâches et de responsabilités que devait représenter dans la suite sa longue présidence de l'Alliance; puis

son entrée dans ce même Comité de l'Alliance, et son élévation quelques années plus tard à cette présidence qu'elle a marquée de son empreinte — telles sont les principales étapes de cette belle carrière si bien remplie, de ces soixante années si courageusement mises au service du bien public, et auxquelles nous ne pouvons, avec les nombreuses amies de M^{lle} Nef, que souhaiter une suite d'autres années fécondes en activités utiles et généreuses.

Et c'est presque un frère jumeau de M^{lle} Nef que M. le Conseiller d'Etat Briner, venu au monde neuf jours avant elle, et qui porte, lui aussi, si allégrement des tâches multiples et écrasantes, que force nous est bien de croire que le féminisme, mieux encore, la conviction suffragiste, conserve longtemps jeune! Car bien avant d'être un personnage important du parti radical zurichois, bien avant de siéger au Conseil d'Etat comme chef du Département de police, avant de présider le Conseil de l'Ecole sociale de Zurich, celui de la Fondation «Pro Infirmis» et celui de la Centrale suisse d'Aide aux réfugiés M. Briner était déjà suffragiste fervent: ne l'avons-nous pas connu, tout jeune encore, comme collègue au Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, dont il fut un membre fidèle et assidu, un vice-président actif, et dont nous n'oublions pas le précieux concours avant qu'appelé sur un théâtre plus vaste il put mettre ce même concours au service de notre cause? Longtemps travailleur général dans son canton, M. Briner avait appris à voir les femmes à l'œuvre, à apprécier leurs capacités, mais aussi à blâmer leur déplorable tendance à se sous-estimer, à douter d'elles-mêmes! et nous n'avons pas oublié les paroles sévères qu'il ne se gênait pas de décocher à celles de ses collaboratrices, qui, hésitantes et timorées, craignaient de prendre des responsabilités! Depuis lors, chaque fois qu'une séance nous a donné l'occasion d'une rencontre, M. Briner aime à évoquer ces souvenirs par quelques minutes d'amical entretien: aussi tenons-nous à notre tour à lui dire, à l'occasion de son anniversaire, notre reconnaissance pour le passé, et nos vœux bien chaleureux pour l'avenir!

E. G.